Assurance Vie

L'assurance vie proposée par le GPAFI avec son partenaire Swiss Life S.A. est une assurance vie risque pur. Si un enfant, une épouse, un époux, un partenaire, ou un parent dépend de vous et de votre revenu, vous avez besoin d'une assurance vie.

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier et au bénéfice d'une hypothèque ou d'un prêt au logement ? En cas de décès la banque, face à la baisse de revenus du ménage, peut exiger un amortissement de la dette. Si le conjoint survivant ne dispose pas de la somme demandée il est probable qu'il/elle doive vendre le bien immobilier. Souscrire à cette assurance peut prémunir votre famille d'une telle situation.

Conditions d'affiliations	- L'adhésion du fonctionnaire est possible à tout moment, en début de mois, pour autant que le fonctionnaire soit toujours en activité. - Le conjoint du fonctionnaire peut aussi souscrire à l'assurance vie. - L'assurance s'arrête lorsque l'assuré atteint 65 ans. L'affiliation doit donc être faite avant cette date limite.
Début de la couverture	- Date indiquée sur le certificat d'assurance.
Fin de la couverture	- L'assurance peut être résiliée par écrit par le fonctionnaire pour la fin de chaque mois, moyennant un préavis d'un mois complet. - L'assurance s'éteint au plus tard le mois durant lequel la personne assurée à atteint 65 ans. - L'assurance peut être résiliée si le contrat cadre entre SwissLife et le GPAFI est dénoncé. - L'assurance s'éteint si la personne assurée n'est plus employée d'une organisation affiliée du système des Nations Unies. Dans le cas où le conjoint est aussi assuré sa couverture est également résiliée.
Restriction	- L'assurance est valable uniquement si les personnes assurées résident en Suisse.
Processus médical	- L'inscription est soumise à un processus médical - SwissLife est en droit de refuser l'affiliation.
Résiliation	- La résiliation à l'assurance se fait par écrit moyennant un préavis de 1 mois.
Bénéficiaires	- Sont bénéficiaires, dans l'ordre cité, les personnes ci-après : 1. Le conjoint survivant ou le partenaire enregistré, à défaut, la personne physique non mariée ou non enregistrée et qui n'est pas parente (également de même sexe), qui entretenait avec le défunt sous le même toit une communauté de vie analogue à celle du mariage de manière ininterrompue au cours des cinq dernières années précédant le décès, 2. Les descendants directs ainsi que les personnes physiques à l'entretien desquelles le défunt subvenait de façon substantielle, 3. Les parents, 4. Les frères et sœurs, 5. Les autres héritiers, à l'exclusion des collectivités publiques.

Primes mensuelles

Montants assurés Hommes / Femmes

Âge	H-100 000	F-100 000	H-200 000	F-200 000	H-300 000	F-300 000	H-500 000	F-500 000
20-39	3.35	3.35	6.70	6.70	10.00	10.00	16.70	16.70
40-44	6.70	6.70	13.35	13.35	20.00	20.00	33.35	33.35
45-49	10.85	8.35	21.70	16.70	32.50	25.00	54.20	41.70
50-54	16.70	12.50	33.35	25.00	50.00	37.50	83.35	62.50
55-59	26.70	20.00	53.35	40.00	80.00	60.00	133.35	100.00
60-65	45.85	29.20	91.70	58.35	137.50	87.50	229.20	145.85

Processus opérationnel :

1. Si vous n'êtes pas encore membre du GPAFI, mais que vous travaillez pour une organisation membre du système des Nations Unies, vous devez d'abord faire une demande d'adhésion en remplissant les documents que vous pouvez trouver sur notre site internet ou en cliquant sur le lien suivant : Personne dont l'admission est demandée (gpafi.org),
2. Veuillez inclure l'autorisation de prélèvement sur votre salaire (ONUG, HCR, UIT) ou le formulaire LSV : aut_prel_sal.pdf (gpafi.org) ou formulaire_lsv.pdf (gpafi.org),
3. Si vous êtes déjà membre mais que vous souhaitez inscrire votre conjoint / partenaire, qui ne bénéficie pas encore des prestations du GPAFI, veuillez remplir à nouveau un formulaire d'admission et le renvoyer,
4. Le formulaire de demande d'assurance vie collective SwissLife admission_gpafi_pdf_interactif_francais.pdf doit être rempli par chaque personne qui souhaite s'affilier,
5. Une attestation certifiée de congé de maladie doit être soumise pour chaque fonctionnaire international qui souhaite s'inscrire. L'attestation doit être remplie par l'assistant RH et peut être téléchargée en cliquant sur le lien suivant : attestation_sick_leave_3.0.pdf (gpafi.org),
6. Si le conjoint/partenaire n'est ni employé des Nations Unies ni employé (e) d'une agence des Nations Unies, il (elle) devra remplir le questionnaire médical SwissLife qui peut être téléchargé en cliquant sur le lien suivant : Questionnaire_gesundheitspruefung_en.pdf (gpafi.org),
7. Si vous souhaitez opter pour un montant assuré de CHF 500'000, le questionnaire médical complet de SwissLife doit être rempli et renvoyé,
8. Les documents signés avec une signature manuscrite doivent être envoyés par courrier électronique à gpafi@un.org ou par courrier interne, accompagnés d'une copie lisible du passeport national des personnes qui souhaitent s'affilier et, pour les fonctionnaires internationaux, de la carte de légitimation et de la notice personnelle,
9. Le GPAFI vous contactera une fois le processus finalisé.

Office des Nations Unies Genève | Palais des Nations | 1211 Genève 10 | Suisse
Bureau C-419 | Tél.: +41 22 917 29 69 | gpafi@un.org
United Nations Office Geneva | Palais des Nations | 1211 Geneva 10 | Switzerland
Office C-419 | Tel. +41 22 917 29 69 | gpafi@un.org
www.gpafi.org